



**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SEPTEMBRE 2002 EFFECTUÉE PAR
TRANSPORTS CANADA SUR LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ
DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES DU CANADA**

CONTEXTE

Le Programme canadien de protection des occupants est un volet important de Vision sécurité routière 2010 – un partenariat ambitieux destiné à doter le Canada des routes les plus sûres au monde et approuvé par les ministres des Transports des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Programme canadien de protection des occupants (PCPO 2010) a pour objectif de généraliser le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation convenable des dispositifs de retenue pour enfant pour atteindre un taux de 95 p. 100 chez tous les occupants des véhicules automobiles. Transports Canada participe à ce programme de surveillance du port de la ceinture de sécurité en effectuant des enquêtes par observation.

En septembre 2002, Transports Canada a effectué une enquête par observation sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales du Canada. L'enquête a été entreprise en raison de données indiquant que la plupart des accidents mortels répertoriés dans les collectivités rurales mettaient en cause des occupants qui ne portaient pas de ceinture de sécurité. En outre, les résultats d'une enquête réalisée en juin 2001 dans les collectivités rurales de l'Alberta démontrent que seulement 76,8 p. 100 des conducteurs et 73,6 p. 100 des passagers assis sur le siège avant droit des véhicules légers portent la ceinture de sécurité.

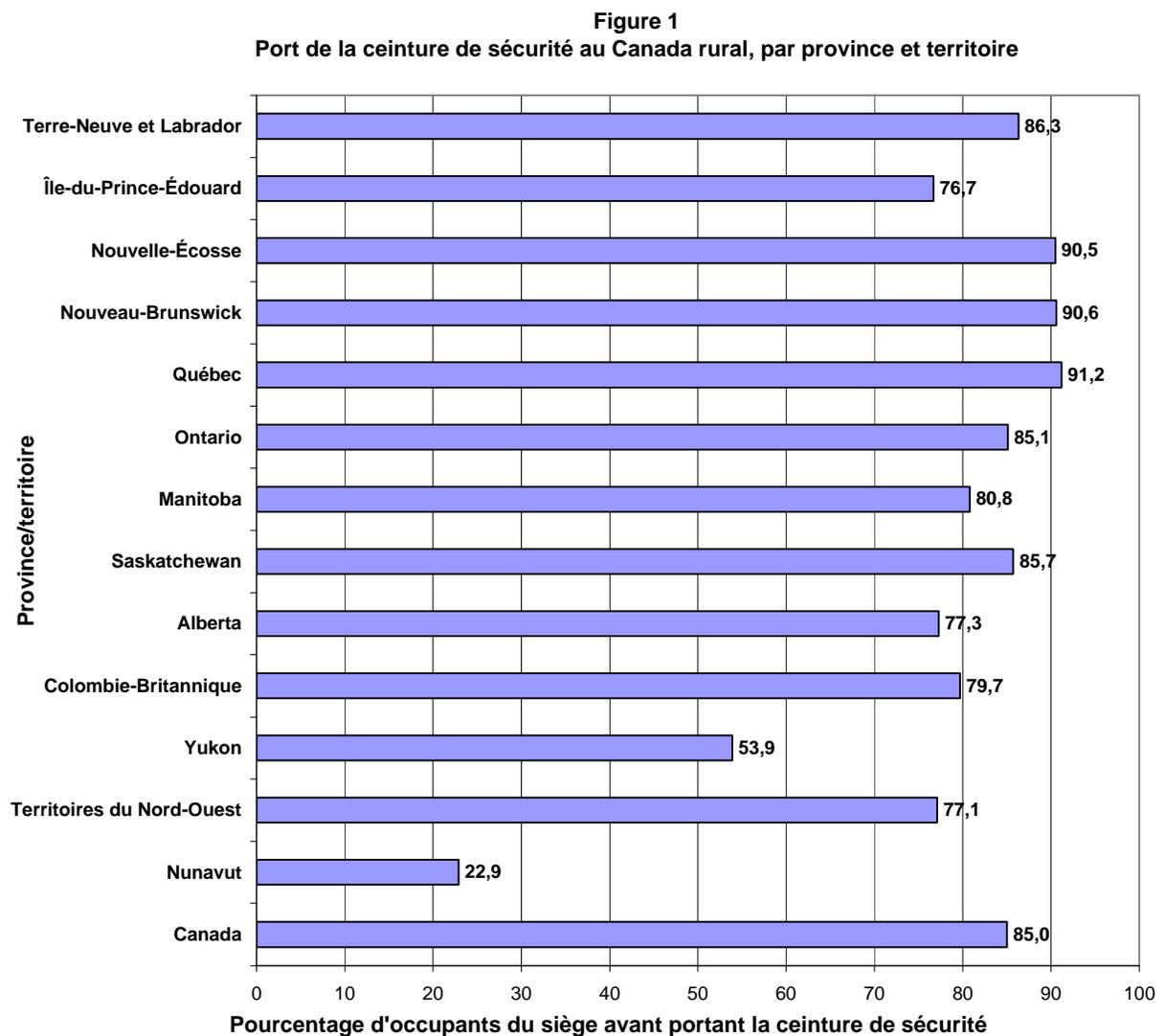
MÉTHODE

L'enquête réalisée en septembre 2002 est la première du genre, c'est-à-dire la première à mesurer strictement le taux de port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales canadiennes. Le Canada rural est défini comme suit : des villes et villages dont la population se situe entre 1 000 et 10 000 personnes et qui n'appartiennent pas à une région métropolitaine de recensement ou à une agglomération de recensement. L'enquête ciblait les occupants du siège avant des véhicules de tourisme, des camions légers et des fourgonnettes. L'enquête, réalisée entre le 23 et le 29 septembre, comprenait deux périodes d'observation distinctes à chacun des 124 sites. Chaque période d'observation d'une durée de deux heures avait lieu le jour, entre 6 h et 18 h. Un total de 35 402 véhicules et 48 115 occupants ont été observés durant l'enquête.

POINTS SAILLANTS

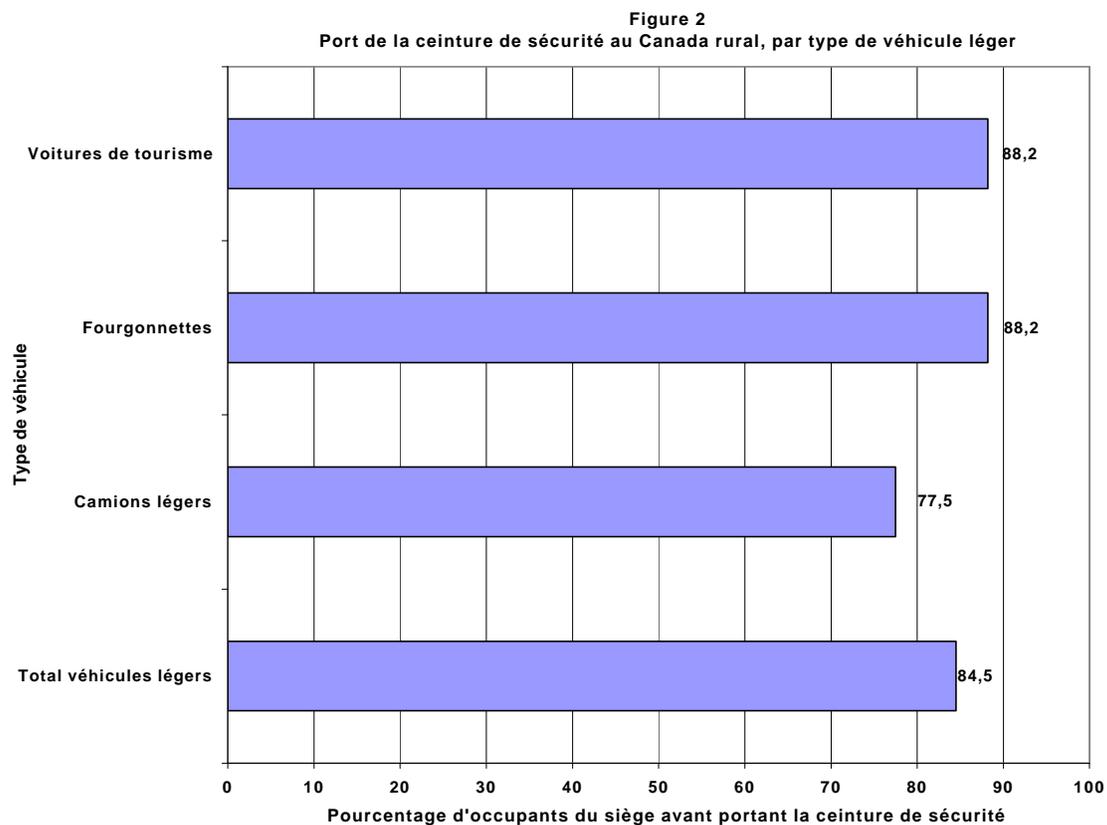
Port de la ceinture de sécurité par tous les occupants du siège avant, par province et territoire

La figure 1 illustre qu'environ **85,0 p. 100** ($\pm 1,2$ p. 100) des occupants du siège avant des véhicules légers portent la ceinture de sécurité. Les provinces suivantes montrent des taux équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale : Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador, Saskatchewan et Ontario. Les provinces suivantes montrent des taux inférieurs à la moyenne nationale : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires.



Port de la ceinture de sécurité par tous les occupants du siège avant, par type de véhicule léger

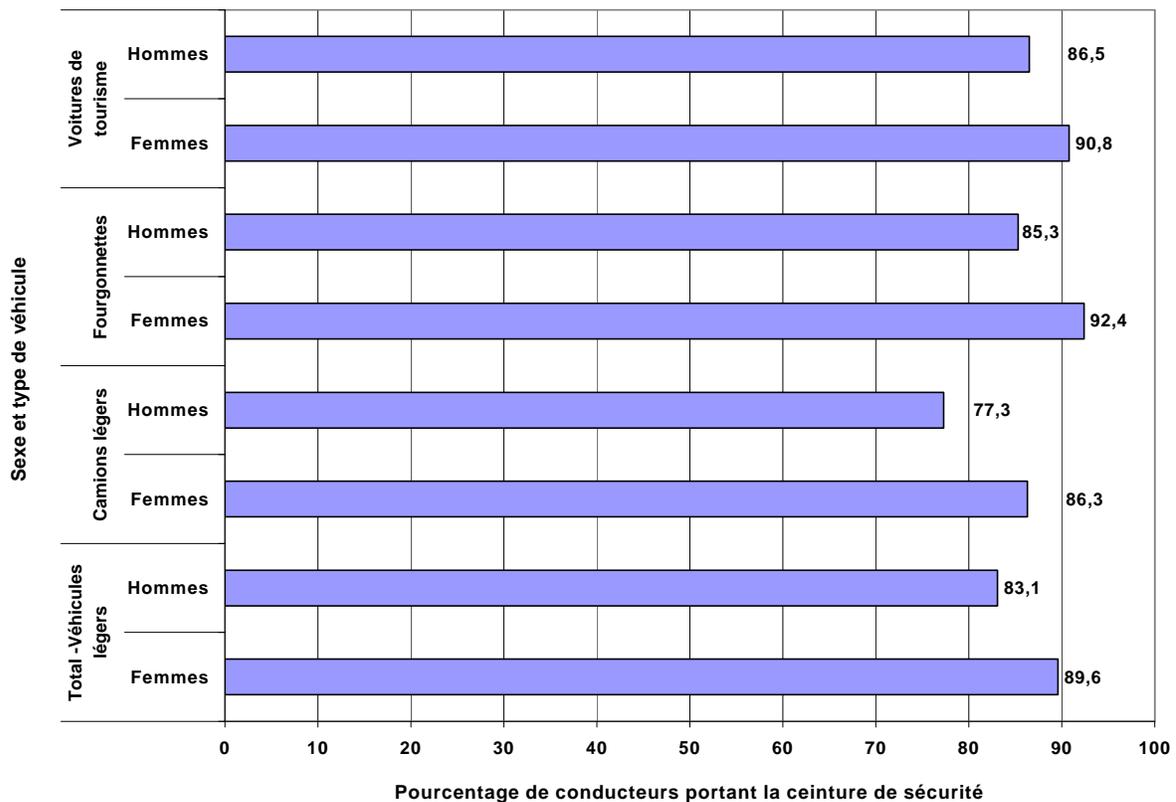
- La figure 2 illustre des taux de port de la ceinture de sécurité beaucoup plus faibles chez les occupants du siège avant des camions légers (77,5 p. 100) que chez ceux des voitures de tourisme (88,2 p. 100) et des fourgonnettes (88,2 p. 100 également). Plus particulièrement, les taux étaient de 88,5 p. 100 pour les conducteurs de véhicules de tourisme, de 88,3 p. 100 pour les conducteurs de fourgonnettes et de 77,5 p. 100 pour les conducteurs de camions légers.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que, sauf quelques exceptions, les taux de port de la ceinture de sécurité étaient, pour chaque type de véhicule, les mêmes ou supérieurs à la norme nationale dans les provinces suivantes : Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et Saskatchewan.



Port de la ceinture de sécurité, par sexe des conducteurs

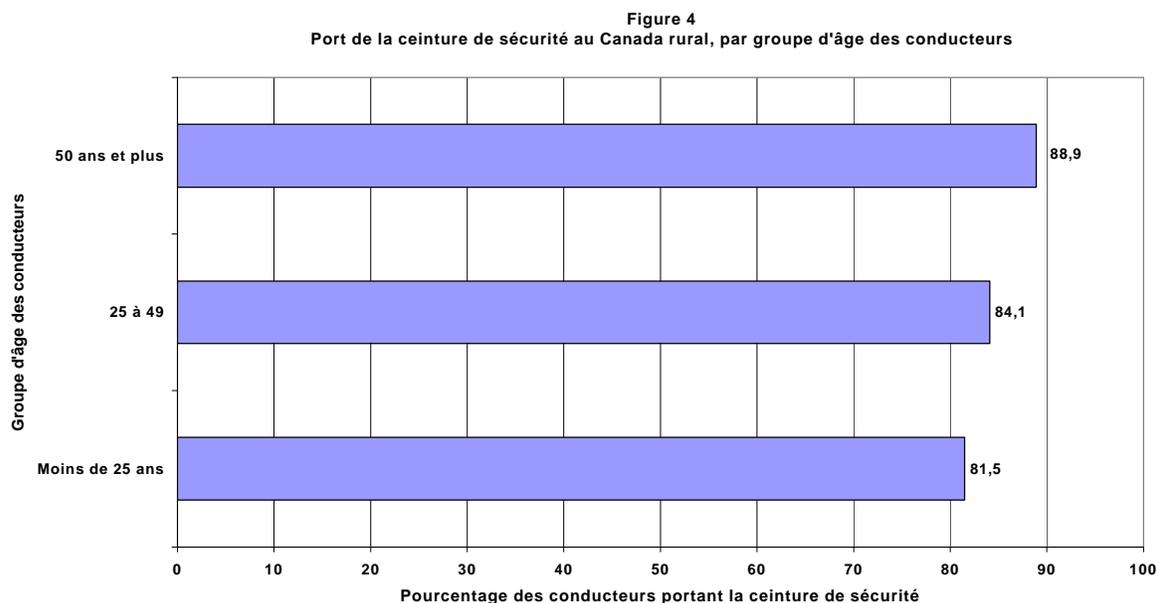
- La figure 3 illustre que plus de femmes (**89,6 p. 100**) que d'hommes (**83,1 p. 100**) portent la ceinture de sécurité.
- Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes est très uniforme pour les trois types de véhicules. La différence varie de 4,3 points de pourcentage pour les véhicules de tourisme (90,8 p. 100 pour les femmes et 86,5 p. 100 pour les hommes) à 9,0 points pour les camions légers (86,3 p. 100 pour les femmes et 77,3 p. 100 pour les hommes).
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est généralement uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre. La différence varie de 5,0 points de pourcentage en Nouvelle-Écosse (93,6 p. 100 pour les femmes et 88,6 p. 100 pour les hommes) à 15,6 points au Yukon (64,3 p. 100 pour les femmes et 48,7 p. 100 pour les hommes).

Figure 3
Port de la ceinture de sécurité au Canada rural, par sexe du conducteur
et par type de véhicule



Port de la ceinture de sécurité, par groupe d'âge des conducteurs

- La figure 4 illustre que la proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité augmente en fonction des groupes d'âge : de **81,5 p. 100** chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans à **84,1 p. 100** chez les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à **88,9 p. 100** chez les conducteurs âgés de 50 ans et plus.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que l'augmentation du taux de port de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicule :
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de véhicules de tourisme âgés de 50 ans et plus est de 90,3 p. 100 (comparativement à 87,5 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans et 88,0 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de fourgonnettes âgés de 50 ans et plus est de 91,7 p. 100 (comparativement à 89,9 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans et 87,1 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans).
 - Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de camions légers âgés de 50 ans et plus est de 85,3 p. 100 (comparativement à 69,6 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans et 77,6 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans).



CONCLUSION

Vision sécurité routière 2010 a fixé comme objectif une réduction de 30 p. 100 du nombre annuel moyen d'usagers de la route qui meurent ou qui subissent des blessures graves durant la période 2008-2010 comparativement à la période 1996-2001. Les sous-cibles comprennent une réduction des pertes de vies humaines causées par la non-utilisation d'un dispositif de retenue et une diminution du nombre de pertes de vies humaines résultant de collisions sur le système routier rural.

L'enquête réalisée sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales résumée dans le présent document représente une des nombreuses importantes initiatives de Vision sécurité routière 2010 entreprises par le Groupe de travail sur le Programme canadien de protection des occupants (PCPO 2010). Les résultats de cette enquête aideront à élaborer une analyse de cas relative à l'adoption de mesures visant à respecter l'objectif fixé par PCPO 2010, qui est d'augmenter les taux de port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales canadiennes de 85 p. 100 à 95 p. 100 d'ici 2010.

À l'automne 2003, Transports Canada réalisera une enquête sur les collectivités urbaines et leurs zones rurales limitrophes pour compléter l'enquête relative aux collectivités rurales.

Pour en savoir plus sur les initiatives et les programmes nationaux sur la sécurité routière, communiquez avec le personnel de Transports Canada au numéro sans frais **1-800-333-0371** ou au numéro **(613) 998-8616** dans la région d'Ottawa-Gatineau, ou transmettez vos commentaires ou questions par courriel à l'adresse securiteroutiere@tc.gc.ca. Vous pouvez en plus visiter le site Web de Transports Canada à l'adresse www.tc.gc.ca qui présente des liens vers des sites connexes traitant de la sécurité, notamment tous les sites des gouvernements provinciaux.